

LUTTES ET COMMUNICATION

n°46 octobre 1986

MENSUEL Edité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture CFDT (FTILAC-CFDT) 43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél. : (1) 42.46.50.64.
Ce numéro comporte un supplément.

L'ACTUALITE AU QUOTIDIEN DANS L'ECRIT

EMPLOI - RÉPRESSION - MODERNISATION

COMpte rendu du conseil de branche écrit du 03 octobre 86

1 - LABEUR

Un tour de table a eu lieu sur la situation dans les entreprises du Labeur. Quatre réalités percutent tous les jours notre action syndicale.

* L' EMPLOI TOUT D'ABORD

. Aux nouvelles imprimeries champenoises, les demandes de licenciements économiques ont été faites contre les personnels qui n'ont pas acceptés de signer un avenant à leur contrat de travail, permettant d'instaurer la flexibilité des horaires. Cette situation est contraire à la loi Debebarre qui prévoyait avant négociation dans les entreprises une négociation au plan de la branche. Celle-ci n'a pas eu lieu C'est sur ce sujet que nous attendons de la fédération patronale (Fédération Française de l'Imprimerie et des Industries Graphiques), une réponse courant octobre.

. A la S.L.I.M. dans le Nord-Pas-de-Calais, entreprise du groupe Danel, malgré un fonctionnement de l'entreprise 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, et des heures supplémentaires, celle-ci supprime des emplois (23 F.N.E. et 8 licenciements secs sur 159 personnels).

En prévision dans le groupe Danel, une reconcentration des filiales est en cours. Affaire à suivre...

. En région parisienne, c'est l'hécatombe :

- Ets P. DUPONT, fermeture des entreprises en vue,
- Imprimerie Maisons-Alfort (Del Ducca) sans tutelle judiciaire,
- Imprimerie Georges LANG, aussi avec un administrateur judiciaire ; un plan est en vue.

On va peut être sur ces deux imprimeries en Hélio, vers un regroupement.

- Avenir Graphique, qui travaillait surtout à partir des commandes de l'ancien gouvernement socialiste, est de plus en plus en difficulté.

Cette situation dans l'imprimerie lourde est la conséquence, notamment d'une politique patronale de non-investissement et de dolping.

- dans le cadre de la privatisation, arrêt de l'attribution du budget de fonctionnement à la S.N.E.P., privatisation de Montlouis (vignette bancaire), fermeture du Bugey et de P. DUPONT.

* LA RÉPRESSION SYNDICALE

L'arrivée de la droite donne encore plus d'ailes au patronat pour combattre les militants syndicaux. La fait syndical CFDT est loin d'être accepté dans les petites et moyennes entreprises du Labeur.

C'est le cas :

. à l'Imprimerie Debar, en Champagnes-Ardennes où le patron en est à sa quatrième demande de licenciement, à l'encontre de la déléguée syndicale. Les différents recours hiérarchiques effectués par le patron, n'ont pas abouti. Il continue pourtant, en faisant appel au tribunal administratif et en remettant en cause le poste de travail de la déléguée syndicale.

. à O.T.P., en région parisienne, après deux demandes de licenciement de la déléguée syndicale, refusées par l'administration, le patron passe outre et licencie la déléguée pour soit disant, absence à son poste de travail. De plus, lors des élections de délégué du personnel, il appelle par écrit les salariés à ne pas voter pour les candidat(e)s de la C.F.D.T.

. aux Nouvelles Imprimeries Champenoises, parce que certains salariés refusent de signer un avenant à leur contrat de travail sur la flexibilité (non négociée dans la branche), ils licencient ces personnels.

* LES SALAIRES

A l'imprimerie nationale qui applique, dans le cadre d'un décret du gouvernement de 1945, les taux d'augmentation des salaires décidés par la F.F.I.I.G., le gouvernement Chirac par l'intermédiaire de A.Juppé (Ministre du budget) a suspendu ce décret. Cette décision permettant de ne pas appliquer l'augmentation des salaires de 1% prévue au 01 Octobre 86.

Sur les salaires, le Conseil de Branche a décidé de demander la réunion de la commission paritaire pour les salaires 1987. Un courrier sera fait dans ce sens.

* LA CONVENTION COLLECTIVE ET L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL.

Le tour de table a montré que la "flexibilité" était de plus en plus appliquée, sans bien sûr de négociations, dans les petites et moyennes entreprises.

A la suite de notre rencontre avec la F.F.I.I.G. de juillet, celle-ci nous a confirmé que nos deux demandes (renégociation de l'ensemble de la convention collective et discussion sur l'aménagement du temps de travail) sont à l'ordre du jour de la réunion de la commission sociale de la fédération patronale, qui aura lieu en octobre.

Concernant la loi, sur l'aménagement du temps de travail, se référer à l'article paru dans "Luttes et communication" d'avril 86, sous le titre : "l'aménagement du temps de travail : une petite loi pour un enjeu d'importance".

2 - PRESSE

Concernant la situation de la presse régionale, départementale ou nationale, l'enjeu dans la période, se trouve dans l'adaptation des entreprises, mais aussi des salaires aux nouvelles techniques.

Le tour de table qui a été effectué démontre la nécessité pour la C.F.D.T. d'être force de propositions dans cette politique d'adaptation, car sinon, notamment au plan local, tout va se faire sans l'intervention des salariés et il sera trop tard.

Il apparaît, à la suite de la discussion que nous devons porter une attention syndicale particulière sur :

- l'application, au plan local, notamment en matière d'emploi, de l'accord cadre national (départs volontaires etc..)
- la nécessité que les négociations dans les entreprises se fassent de manière globale et non service par service,
- la participation aux négociations de tous les partenaires syndicaux,
- le rôle important que revêt dans cette restructuration des entreprises, le comité d'entreprise, les C.H.S.-C.T. ...
- la notion de mobilité et ses conséquences.

Pour le moment deux accords cadres nationaux ont été signés, à la Presse Quotidienne Régionale et dans la Presse Parisienne.

HERSANT

Le Conseil de Branche, à la suite des interventions des camarades de Champagnes-Ardennes, du Nord Pas-de-Calais, de Rhônes Alpes, a décidé de réunir tous les responsables des sections d'entreprise du Groupe Hersant, afin d'examiner ensemble, dans chacune des entreprises du groupe Hersant :

- la politique salariale menée,
- l'adaptation aux nouvelles techniques, sa mise en place et après quel type de consultation et de négociations avec les partenaires sociaux,
- la convention collective et son application,
- où les hommes d'Hersant sont investis (organigramme de chaque unité),
- comment les investissements dans l'Ecrit et l'Audiovisuel sont distribués.

Cette réunion aura lieu le lundi 8 décembre 86.

Afin de la préparer chaque section recevra un questionnaire type, qui nous permettra lors de la rencontre d'aller plus rapidement sur le débat de la stratégie syndicale CFDT, à mener dans la période.

D'ici là, vous recevrez aussi une note de la Commission Exécutive Fédérale qui a pour objet d'essayer de visualiser ce que représente les groupes multi-médias en France. N'hésitez pas à nous faire remonter les manques ou erreurs qui pourraient exister.

Enfin, concernant le groupe Hersant, une note contenant les coordonnées des différents délégués syndicaux C.F.D.T. des entreprises sera adressée aux sections.

La rencontre de décembre aura lieu à Paris. Le Conseil de Branche souhaite que chacune des sections envoie si possible un délégué ouvrier-employé et un délégué journaliste.

3 - NOUVELLES TECHNIQUES - JOURNÉE DE FORMATION SYNDICALE

Le Conseil de Branche a donné son accord sur les questions et problèmes qui seront abordés lors de cette journée de formation syndicale à savoir :

- . Quelles conséquences l'introduction des nouvelles techniques a-t-elle :
 - sur l'emploi ?
 - sur la qualification ?
 - sur les salaires ?
- . Quelle redistribution des qualifications, au "profit" de qui ? Au détriment de qui ?
- . Quelles réorganisations :
 - des différents services,
 - des conditions de travail,
 - des horaires,
 - de l'organisation du travail en général ;
- . Quel rôle nouveau aux C.H.S.-C.T. ? les incidences de l'écran sur la vue.
- . Quelle nouvelles fonctions, quels nouveaux métiers ?
- . Quelle politique de formation professionnelle et continue ?
- . Quel type de consultation des personnels dans l'entreprise ?
- . Quelle participation des salariés ?
- . A nous de continuer à pointer les questions ...

Cette journée se déroulera à Rennes comme annoncée. Elle préparera également l'intervention de la C.F.D.T. à la seconde conférence européenne organisée par la Fédération Graphique Internationale sur le thème "Nouvelles Technologies et concentration des médias".

4 - PRESSE PARISIENNE

La négociation de la convention collective avance. Seules la C.F.D.T. et la C.F.T.C. y participent. La C.G.T. étant "bien sûr absente".

Le patronat est d'accord pour supprimer dans la convention la référence au monopole d'embauche, mais la véritable bagarre aura lieu sur le plan de son application, y compris sur les problèmes de paritarisme.

DATES A RETENIR

7 NOVEMBRE 86 : journée de formation syndicale.
nouvelles techniques dans la presse.

8 DECEMBRE 86 : réunion sections C.F.D.T. du groupe HERSENT

29 JANVIER 87 : Conseil de Branche Ecrit.

Etaient présents : F. DEHAY, S.POURVEUX, R.BAVYE, J.REITENBACH, A.LYVET,
J.G. CAILLEAUX, A.GOGUEY, P.BERTRAND, R.WELKER, M.MORTELETTE.

Etaient excusés : F.CHIROT, J.RODRIGUEZ, J.MADIOT, C.BOILEAU, A.FOREST, A.HILAIRE
D.PREVOT.

LUTTES ET COMMUNICATION : rédaction 43, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS

Tel. : (1) 42.46.50.64. Directeur de la Publication : Michel MORTELETTE.

Numéro de Commission Paritaire : 1422-D-73

LABEUR - NEGOCIATION - CLASSIFICATION - COMPOSITION

MERCREDI 8 OCTOBRE, s'est tenu le comité national permanent à la F.F.I.I.G.

A L'ORDRE DU JOUR :

Les classifications de la composition : 4ème réunion.
Il restera deux points à réexaminer : les ref. 19 et 20.

Voici la nouvelle grille en composition plomb et film :
(certaines définitions ont été modifiées).

1 - aide de composition	90 pts
2 - compositeur typo - travaux courants	100 pts
3 - correcteur	100 pts
4 - claviste (H. ou F.)	100 pts
5 - compositeur 1er échelon	105 pts
6 - compositeur typographe expérimenté tous travaux	110 pts
7 - compositeur 2ème échelon (+claviste mono)	110 pts
8 - titrier plom ou film sur machines spécialisées	110 pts
9 - typo - imprimeur sur machine à platine format 0,100m ²	110 pts
10 - fondeur monotype	115 pts
11 - typo plomb ou film très qualifié	115 pts
12 - correcteur tierceur	115 pts
13 - metteur en page, maquettiste	115 pts
15 - imposeur	115 pts
16 - préparateur de copie	120 pts
17 - compositeur - opérateur 1er échelon	120 pts
18 - metteur en page plomb et/ou film, coordonnant le travail de 5 ou 6 personnes	130 pts
19 - correcteur en langues exceptionnelles	130 pts
20 - compositeur	130 pts
21 - pupitre sur ordinateur spécialisé	125 pts
22 - compositeur - opérateur 2ème échelon	150 pts
23 - préparateur/metteur utilisant les méthodes	135 pts ou 150 pts
24 - opérateur linotypiste	130 pts
25 - mécanicien de machine à composer lignes bloc	130 pts
26 - fondeur sur machine Supra	130 pts
27 - fondeur monotype, s'occupant de la maintenance	130 pts
28 - compositeur opérateur 3ème échelon	145 pts
29 - dépanneur - régleur de photocomposition	135 pts
30 - assistant - analyste programmeur	145 pts
(assistant analyste programmeur H.Q. + cadre)	

La signature de cette 1ère fraction des classification aura lieu dès la 2ème quinzaine de novembre.